



Fonds régions et ruralité

Volet 2

Rapport annuel d'activités
1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

Déposé au conseil du 26 juin 2023 pour adoption

Mise en contexte

Dans le cadre de l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) signée avec la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en mars 2020, la MRC de Drummond a pour mandat de favoriser le développement local et régional sur son territoire. Elle doit affecter la partie du Fonds qui lui est destinée pour :

- La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de service;
- La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique et environnemental;
- L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement;
- Le soutien au développement des communautés rurales.

Conformément à ladite entente, le conseil de la MRC de Drummond est tenu d'adopter annuellement, des priorités d'intervention.

La MRC souhaite répondre adéquatement à son rôle et à ses responsabilités en s'assurant d'arrimer ses priorités d'intervention avec les priorités du conseil adoptées en 2022 et avec sa politique de développement – Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond, adoptée en 2020 et intégrée à la politique de soutien aux projets structurants et aux entreprises. La politique de développement a été révisée par le conseil de la MRC le 15 mars 2023 pour s'adapter aux nouvelles réalités de la société, alors que le besoin de financement aux organismes augmente sensiblement. La politique est disponible sur le site de la MRC : https://www.mrcdrummond.qc.ca/wp-content/uploads/2020/08/politiques_FRR_soutien_projets_structurants_et_soutien_entreprises_.pdf

Priorité 1 : Planification de l'aménagement du territoire, incluant le développement de la zone agricole

Initier et participer à l'élaboration d'une stratégie de développement durable du territoire avec les municipalités et les partenaires du milieu

Différents objectifs sont visés par cette priorité.

La MRC applique son **schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR)**, en vigueur depuis le 25 juillet 2017 et veille au maintien de sa mise à jour. Le service de planification et de gestion du territoire accompagne les municipalités dans leurs exercices de concordance et de conformité au SADR, qui sont adaptés aux besoins de ces dernières selon les lois, ainsi que dans différents projets d'aménagement du territoire. Le service suit également les dossiers d'actualité en lien avec la gestion de son territoire; il a amorcé, en 2022, une compilation de données pour documenter le dossier des éoliennes, qui fait l'objet de discussions au sein du conseil.

La MRC a travaillé étroitement avec de nombreux partenaires afin de s'assurer que sa première version du **Plan de développement de la zone agricole (PDZA)** suscite l'adhésion la plus large possible. Le PDZA est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole de la MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Son contenu s'appuie sur les caractéristiques et les particularités du territoire de la MRC ainsi que sur les activités qui s'y déroulent. Complémentaire au schéma d'aménagement et de développement de la MRC, il peut notamment contribuer au développement de l'agriculture et des activités connexes tout en améliorant la qualité de vie dans les collectivités concernées. Le PDZA en étant à sa sixième année en 2022 et la majorité des grandes actions qui y sont prévues ayant été mises en branle, le comité responsable estime que le temps est venu de procéder à un bilan.

La MRC, qui n'a pu compter en 2022 sur la présence de sa conseillère en développement agricole, a saisi l'opportunité de développer son partenariat d'affaires avec la SDED, qui a procédé à l'embauche d'un agronome en 2022, en respect de ses obligations au PDZA. Les deux organisations ont convenu d'une collaboration plus étroite dans certains dossiers, telles la Tournée Saint-François et la représentation de la MRC aux projets régionaux (Goûtez-y, notamment) en plus d'offrir un support à la Table intersectorielle alimentaire durable. D'autres projets ont notamment été complétés, telle la production de capsules et de troussees d'animation pour les camps de jour.

Priorité 1 : Planification de l'aménagement du territoire, incluant le

La MRC assure l'application du règlement régional sur le contrôle du déboisement par le biais de son inspecteur régional en foresterie. Il renseigne les citoyens et les accompagne dans leurs demandes. Le responsable de l'application du règlement ayant quitté la MRC en avril 2022, la MRC a consacré son énergie à la dotation de ce poste, l'émission de permis d'abattage d'arbres ayant été pris en charge par l'aménagiste dans l'intervalle.

L'entente pour l'entretien de la Route Verte avec Réseau Plein air Drummond (RPAD) qui se terminait en 2022 a été renouvelée par le conseil en décembre dernier, pour une autre période de cinq ans.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Mise en œuvre SADR (ressource)	83 253 \$	35 000,00 \$
	Mise en œuvre PDZA (ressource)	77 237 \$	16 798,84 \$
	Mise en œuvre PDZA (action)	35 000 \$	20 332,74 \$
	Total		72 131,58 \$

Priorité 2 : Développement du parc régional de la Forêt Drummond

En avril 2020, la MRC a créé le parc régional de la Forêt Drummond conformément aux règles édictées par le MAMH. En février 2021, le conseil de la MRC adoptait le plan directeur 2020-2030 du parc régional. Ce plan directeur vise notamment l'amélioration de l'offre d'activités de plein air, une reprise de façon durable de l'aménagement forestier et la préservation des milieux naturels distinctifs du territoire.

En septembre 2020, le conseil de la MRC a confirmé son intérêt à mettre en valeur le parc régional de la Forêt Drummond en indiquant au gouvernement du Québec son intention de prioriser le développement du parc dans le cadre du volet « Signature innovation » du Fonds régions et ruralité (FRR). À lui seul, ce volet « Signature » permet à la MRC d'obtenir près de 2 M\$ à investir dans le développement du parc régional. En 2022, plusieurs projets ont débuté, tel l'aménagement d'un réseau de sentiers de vélo de montagne cross-country et de *fatbike* sur la rive Est supporté par le Volet signature; la mobilisation des acteurs régionaux lors d'un forum qui s'est tenu à l'automne dernier; le lancement d'un réseau temporaire de *fatbike* sur le réseau de sentiers de vélo de montagne en construction et la signature d'une entente tripartite avec la Ville de Drummondville et Canards Illimités pour la réfection de l'ouvrage de rétention.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Acquisition & gestion Forêt Drummond	142 000 \$	142 000 \$
Total			142 000 \$

Priorité 3 : Services d'évaluation foncière

Développer des services de haute qualité en fonction des besoins et des particularités de chacune des municipalités

Le conseil de la MRC a procédé en février 2023 à l'adoption de priorités stratégiques 2023-2026. Des priorités, dont la mission et la vision, sont :

Mission : Tournée vers le développement et le soutien aux municipalités membres tout en assumant de manière intégrée et optimale sa nouvelle responsabilité en développement local et régional

Vision : Une culture de performance et d'amélioration continue

Dans cette optique, l'équipe de la MRC est à mettre en place des outils d'optimisation des services offerts aux municipalités, afin de mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins, plus particulièrement pour les services suivants: service d'évaluation foncière; service d'inspection en bâtiments et environnement; développement des communautés; planification et gestion du territoire. La mise en place de technologies informatiques (TI) a été accélérée en 2022, grâce notamment au financement issu de la pandémie (frais Covid) et des programmes de formation ont été déployés au bénéfice des employés (Office 365; inspection en bâtiment et environnement). Par ailleurs, des ateliers de travail bisannuels ont été redémarrés au printemps 2022 pour assurer une meilleure communication de l'information auprès des directeurs généraux des municipalités locales. En 2022, la MRC de Drummond s'est résolument tournée vers l'avenir et la collaboration avec les municipalités qui la composent.

Priorité 4 : Gestion des cours d'eau

Assumer les responsabilités dans la gestion des cours d'eau

La *Loi sur les compétences municipales* (LCM), entrée en vigueur en janvier 2006, attribue aux municipalités régionales de comté (MRC) la compétence exclusive en matière de cours d'eau, tel que défini dans les articles 103 à 110 de la LCM. Cette compétence s'applique sur les cours d'eau à débit régulier ou intermittent, y compris ceux qui ont été créés ou modifiés par une intervention humaine.

La MRC a le devoir légal de réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des biens et des personnes. Elle supporte aussi les municipalités dans l'application de la réglementation de la MRC et dans les tâches relatives aux cours d'eau. En 2022, outre la poursuite de ses activités régulières relativement aux projets, ententes et support aux municipalités, l'équipe de gestionnaires de cours d'eau a collaboré avec le GARAF et le MFFP au projet « d'entretien des cours d'eau et impacts sur la biodiversité aquatique » et développé des méthodes et outils pour l'amélioration des bonnes pratiques en bandes riveraines.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Gestion des cours d'eau	Aucun montant attribué à cette priorité en 2022	0 \$
Total			0 \$

Priorité 5 : Soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services

La MRC rend disponibles ses services, par l'entremise de l'aménagiste, pour accompagner les municipalités locales dans divers dossiers. L'embauche, en 2022, d'une conseillère en développement des communautés, a par ailleurs permis de remettre en branle le programme MADA en support aux municipalités. Le plan d'action de la MRC a été produit en 2022 ainsi qu'une reddition de compte finale ouvrant la porte à du financement au bénéfice des municipalités. Après une période pandémique qui a ralenti les processus de financement de projets, les appels de projets du Fonds de la ruralité et du FASO ont redémarré avec succès et les projets déjà confirmés financièrement ont repris un air d'aller.

L'embauche d'un archiviste en 2021 à la MRC de Drummond permet d'assurer la protection et la conservation de documents de façon optimale et, par ricochet, de répondre plus efficacement aux besoins en soutien des municipalités. La présence à temps plein de l'archiviste a permis, en 2022, la numérisation des dossiers cours d'eau des municipalités locales, la création du CAIPRP en respect de la loi et l'identification du responsable RAD et PRP ainsi que la poursuite du déclassé annuel et d'une gestion responsable des documents papier. Un mandat pour la création d'une structure SharePoint a également été octroyé, dans une optique d'optimisation de la méta donnée. La mise en place d'un système documentaire numérique et la standardisation des outils technologiques a ainsi été amorcée grâce à la coordination de l'archiviste.

Concernant le schéma de couverture incendie, sa révision s'est terminée à la fin de l'année 2022, dans un objectif de transmission et d'attestation par le ministère de la Sécurité publique ultérieurement en 2023.

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
MRC de Drummond	Agent culturel (ressource)	86 409,00 \$	20 000 \$
	Agent rural	67 560,00 \$	28 000 \$
	Archiviste (ressource et accessoires)	78 948,00 \$	70 000 \$
	Schéma incendie (ressource)	67 560,00 \$	35 000 \$
	Agente environnement	72 826,00 \$	54 500 \$
Total			207 500 \$

Priorité 6 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie au développement des communautés

Poursuivre la mobilisation de la communauté de la MRC avec les outils en place (Fonds de la ruralité, FASO, Fonds culturel, etc.)

La MRC de Drummond, par le biais du fonds d'aide et de soutien aux organismes (FASO), peut soutenir des organismes du milieu ayant des projets favorisant la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines sociaux, culturels, économiques et environnementaux. Le comité d'analyse et de financement est responsable de la gestion de ce fonds et du respect de la politique associée.

Voici la liste des projets soutenus durant l'année 2022 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Bibliothèque Anne-Marie Doyon (FASO)	Espace: Nature-Lecture	** projet non réalisé demande de retour des fonds en 2023	NA
Association personnes handicapées (FASO)	Communauté virtuelle d'apprentissage	8 000,00 \$	5 245,00 \$
Loisir Sport Centre-du-Québec (FASO) 2020	Vidéo sécurité routière et piétonne	8 000,00 \$	7 702,24 \$
Action toxicomanie (FASO) 2021	Action toxicomanie	8 000,00 \$	6 798,75 \$
Total			19 745,99 \$

Poursuivre l'accompagnement offert aux milieux ruraux dans les projets structurants pour leur développement

La MRC offre un accompagnement ponctuel aux municipalités et organismes afin de les appuyer dans la réalisation de projets structurants pour leur milieu. Par le biais du Fonds de la ruralité, plusieurs projets se voient accorder une aide financière pour leur réalisation. Un accompagnement des promoteurs fait également partie de l'offre de service de la MRC.

Voici la liste des projets soutenus durant l'année 2022 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
Centre communautaire Saint-Joachim	Marché éphémère	18 220 \$	6 831,33 \$
Centre récréatif Saint-Guillaume	Aménagement d'une aire de jeux	53 732 \$	25 000,00 \$
Commission en développement socio-économique de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village	Acquisition d'équipements en loisir	61 749 \$	25 000,00 \$
Municipalité de l'Avenir	Parcours Historique	3 636 \$	1 918,00 \$
Municipalité de Lefebvre	Panneau d'affichage électronique	57 194 \$	25 000,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	Parc Joseph Carmel	52 493 \$	25 000,00 \$
Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil village	Aménagement du Parc nouveau développement domiciliaire	51 635 \$	25 000,00 \$
Municipalité de Saint-Cyrille	FRR-2020 Aménagement parc de voisinage	23 788 \$	23 085,00 \$
Municipalité de Saint-Cyrille	FRR-2020 Équipements sportifs+zone sociabilisation	14 419 \$	13 993,00 \$
Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults	Réfection du terrain de baseball	22 036 \$	9 265,00 \$
Municipalité de Saint-Eugène	Soccer,éclairage et gradins	41 403 \$	20 702,00 \$
Municipalité de Saint-Majorique	FRR-2018-19 Infracstr.Parc du Sanctuaire	105 000 \$	25 000,00 \$
Municipalité de Saint-Majorique	Marché agroalimentaire	38 425 \$	9 343,00 \$
Parc Aventure Drummond	Bulle igloo	45 924 \$	22 284,00 \$
Total			257 421,33 \$

Priorité 7 : Soutien à l'entrepreneuriat

Déléguer à la SDED les responsabilités liées à la promotion et au soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise

La MRC de Drummond délègue, par le biais de l'entente précitée, la responsabilité du développement économique sur le territoire à la *Société de développement économique de Drummondville (SDED)*. L'organisme, reconnu dans le milieu depuis plus de 30 ans, était déjà maître d'œuvre dans ce domaine. La SDED offre donc un soutien aux 18 municipalités du territoire souhaitant avoir recours à ses services pour le développement économique et social de leur milieu. L'organisme est également mandaté pour gérer les fonds disponibles pour les entreprises de la MRC de Drummond, tels que le Fonds local d'investissement (FLI), le Fonds local de Solidarité (FLS), ainsi que le programme Accès entreprise Québec.

Voici la liste des projets soutenus durant l'année 2022 :

Bénéficiaire	Projet	Coût du projet	Contribution FRR
SDED	Animation et développement commercial	320 000,00 \$	52 190,00 \$
SDED	Accompagnement marketing numérique	75 000,00 \$	12 232,00 \$
SDED	Séances d'information sur la SDED 2022-2023	2 000,00 \$	326,00 \$
SDED	Suivi des entreprises de l'incubateur 2022-2023	25 000,00 \$	4 077,00 \$
SDED	Recrutement de main-d'œuvre 2022-2023	1 170 000,00 \$	190 821,00 \$
SDED	Cellule de mentorat 2022-2023	40 000,00 \$	6 524,00 \$
SDED	Rencontre d'entrepreneurs 2022-2023	67 500,00 \$	11 009,00 \$
SDED	Symbiose industrielle	100 000,00 \$	16 309,00 \$
SDED	Présentation à des partenaires (CSDC, CIE, etc)	400,00 \$	65,00 \$
SDED	Gestion des fonds FLI et FLS	62 500,00 \$	10 193,00 \$
SDED	Gestion du PAUPME	25 000,00 \$	4 077,00 \$
SDED	Gestion mesure STA	12 500,00 \$	2 039,00 \$
SDED	Gestion des fonds mentorat	5 000,00 \$	815,00 \$
SDED	Analyse des demandes d'investissement	20 000,00 \$	3 262,00 \$
SDED	Élaboration de plan d'affaires	50 000,00 \$	8 157,00 \$
Total		1 974 900,00 \$	322 096,00 \$

Priorité 8 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine culturel

Le plan triennal couvrant la période de 2020 à 2022 s'est terminé en décembre 2022, laissant la place à une nouvelle mouture. Outre les actions ponctuelles, la politique permet la signature d'ententes avec des organismes structurants sur le territoire de la MRC.

Voici la liste des organisations soutenues durant l'année 2022 :

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Mouvements Essarts	Fonctionnement et gestion	3 000,00 \$
Fondation Grantham pour l'art et l'environnement	Fonctionnement et gestion	15 500,00 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	Fonctionnement et gestion	8 000,00 \$
Coop de solidarité artistique	Fonctionnement et gestion	12 500,00 \$
Musée National de la Photographie	Fonctionnement et gestion	28 000,00 \$
Société d'histoire Drummond	Fonctionnement et gestion	30 000,00 \$
TOTAL		97 000,00 \$

Priorité 9 : Soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le domaine environnemental

La progression d'une bonne gestion au Québec passe notamment par l'actualisation des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC. La MRC de Drummond (MRCD) se responsabilise face à cette obligation légale en procédant, en 2022, à une révision de son PGMR 2016-2020 corrélée aux orientations gouvernementales introduites en 2020 notamment par l'annonce du Plan d'action 2019-2024 et de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO). Interpelé par les enjeux soulevés ces dernières années, le comité consultatif responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCD s'est collé à ses réalités territoriales pour la refonte de son Plan en tenant compte des constats suivants : la fin inéluctable en 2023 de son entente avec le gestionnaire actuel; les difficultés financières de sa ressource exacerbées par la pandémie; les infrastructures actuelles en gestion des matières résiduelles. Un projet de PGMR a été adopté le 23 novembre 2022 et est actuellement en analyse de conformité. L'équipe de la MRC a réalisé dans la même année un appel d'offres pour la gestion des boues de fosses septiques.

En 2023, avec les partenaires du milieu et les municipalités impliquées, la MRC entend participer à l'atteinte de l'objectif national en réduisant pour chaque municipalité la quantité de matières éliminées, endossant dans un même élan les orientations gouvernementales par l'entremise de son plan d'action. Fort de l'expertise acquise depuis près de 20 ans, tant locale que régionale, le conseil a récemment réitéré son soutien concret à la ressource et compte investir dans une étude sur l'offre de service en lien avec l'écocentre, tout comme il prévoit mettre en place en 2023 un tout nouveau projet de mobilité durable visant la réduction des GES produits, démontrant une solide volonté à contribuer à la protection de notre planète.

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
SDED	Projet de symbiose industrielle	50 000,00 \$
SDED	Projet passeports rabais 2022	15 000,00 \$

Le projet de Plan régional des milieux humides, hydriques et naturels, adopté en conseil en 2021 et déposé au MELCC la même année, a été révisé à la suite des commentaires ministériels et la planification de sa mise en œuvre a été réalisée, menant à l'Adoption d'un budget à l'automne 2022 pour sa mise en œuvre. Dans ce contexte, l'équipe de la MRC a notamment réalisé un historique de tous les épisodes d'inondation ou d'embâcle sur le territoire de la MRC.

Priorité 10 : Le développement local et régional : établissement, financement et mise en œuvre d'ententes sectorielles

De concert avec la Table des MRC du Centre-du-Québec, convenir d'une stratégie de développement régional avec les cinq MRC du Centre-du-Québec.

À la suite de l'adoption en 2015-2016, d'une stratégie transitoire basée sur l'analyse du rôle et des actions de l'ensemble des partenaires autrefois soutenues par la Conférence régionale des élus Centre-du-Québec (CRÉCQ), la Table des MRC et les cinq MRC du Centre-du-Québec, fortes de l'appui des élus de la région, ont procédé en 2017, à une planification stratégique afin de convenir d'une vision renouvelée de la région Centre-du-Québec. En parallèle, ils ont procédé à l'adoption des six priorités régionales du Fonds d'appui au rayonnement des régions (le FARR remplacé par le FRR), en collaboration avec la direction régionale du MAMH.

En 2022, les membres de la Table des MRC, pour donner suite à un exercice de planification stratégique, ont reconduit lesdites priorités dans l'attente de la publication de la prochaine Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (OVT) 2018-2022. Puis, informés des délais associés à la nouvelle Stratégie, les priorités ont été mises en contexte du futur projet de la filière batterie de Bécancour.

En 2022, la MRC de Drummond a finalisé le projet de notoriété pour lequel elle était fiduciaire et fermé les chantiers en lien avec la mission main-d'œuvre. Elle a également redémarré le chantier de la cocampagne dont elle est également responsable.

Un avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire du Centre-du-Québec a été conclu entre les cinq MRC, le MAPAQ, le MAMH et l'UPA Centre-du-Québec, dans l'attente de la prochaine entente. Cette entente a pour but de mettre en commun l'expertise et les ressources afin de contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Les autres projets régionaux supportés par un financement du Fonds Régions et Ruralité en 2022 sont les suivants :

Priorité 10 : Le développement local et régional : établissement, financement

Bénéficiaire	Projet	Contribution FRR
Table des MRC	Organisation stratégie politique régionale	6 437,00 \$
Centraide (CRDS)	Développement social 2022-2023	8 368,00 \$
ARDECQ	Espace régional (ERAC) 2021-2022	25 746,97 \$
ARDECQ	Recrutement international 2021-2022	5 149,00 \$
ARDECQ	24e Défi OSE Entreprendre 2022	500,00 \$
MRC de Drummond	Gouvernance régionale (Table des MRC)	6930,44 \$
MRC Nicolet	Entente sectorielle Concertation régionale	18 948,00 \$
Total		72 079,41 \$

Répartition du Fonds régions et ruralité du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022

À la suite de la lecture des priorités d'intervention de la MRC de Drummond pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 ainsi que des réalisations en découlant, le portrait global de la répartition de l'enveloppe du FRR se présente comme suit:

Répartition du Fonds régions et ruralité du 1er janvier au 31 décembre 2022

Revenus	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	984 240,00 \$
Revenus non versés à recevoir (35 %, 3 ^e versement)	529 976,00 \$
Total des revenus	1 514 216,00 \$
Dépenses	
Sommes versées <u>projets finalisés en 2022</u>	1 254 974.31
Sommes engagées, mais non versées	259 241.69
Total des dépenses	1 514 216,00 \$